

SANTÉ AU TRAVAIL

Services offerts aux employeurs et travailleurs de la Montérégie

L'équipe Santé au travail de la Direction de santé publique, en collaboration avec l'entreprise :

- identifie et analyse les risques pour la santé présents dans le milieu de travail;
- priorise la mise en place de mesures de correction ou de contrôle des risques;
- offre des outils adaptés pour la gestion des risques pour la santé de vos travailleurs et le suivi de la mise en place des mesures de prévention;
- offre un suivi personnalisé sur les priorisations faites dans le programme de prévention ou le plan d'action du milieu de travail;
- permet de prendre en charge les obligations au regard de l'élimination à la source des dangers pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur.








Une demande de service ou un signalement d'une menace à la santé des travailleurs à transmettre?

450 928-6777, poste 14217

Du lundi au vendredi

mado.cisss16@ssss.gouv.qc.ca

Exemples de soutien offert :

-  Aide à la recherche de solutions pour la mise en place de mesures pour corriger et contrôler les risques.
-  Activités de surveillance environnementale pour analyser et mesurer les risques.
-  Activités de surveillance médicale des travailleurs et de leur état de santé pour prévenir et dépister précocement toute atteinte à la santé pouvant être provoquée ou aggravée par le travail (par exemple: lors d'exposition au plomb ou au bruit).
-  Soutien à l'organisation et au maintien d'un service adéquat de premiers secours et de premiers soins.
-  Activités d'information, de formation et de promotion de la santé dans les milieux de travail sur les risques présents et leurs conséquences sur la santé, ainsi que sur les moyens préventifs et les mesures de contrôle.

Programme Pour une maternité sans danger (PMSD)

Une personne enceinte ou qui allaite et qui soupçonne un danger pour sa santé ou celle de son bébé devrait en parler avec son médecin traitant, une sage-femme ou une infirmière praticienne spécialisée.

Le programme PMSD maintient en emploi sans danger la personne enceinte ou qui allaite. Dans le cadre du mandat déterminé par la CNESST et le MSSS, l'équipe Santé au travail évalue les dangers présents au poste de travail sur demande des professionnels effectuant un suivi de grossesse.

Lorsqu'un ou des dangers sont présents, le professionnel effectuant le suivi de grossesse transmettra des recommandations à la personne. Cela pourrait entraîner :

- une modification du poste de travail ou des tâches;
- une affectation à un autre poste ou à d'autres tâches qui ne comportent pas de dangers et qu'elle est raisonnablement en mesure d'accomplir;
- un retrait préventif si l'affectation à un autre poste ou d'autres tâches sont impossibles.

L'employeur doit s'assurer que les tâches et l'environnement de travail respectent ces recommandations.



Des questions sur le programme **Pour une maternité sans danger?**

Appelez au **450 928-8994** ou sans frais le **1 844 959-7664**, du lundi au vendredi.

Québec 

Forte de sa connaissance des milieux de travail, de la surveillance de l'état de santé des travailleurs et des risques auxquels ils peuvent être exposés, l'équipe Santé au travail est partenaire dans le choix des priorités à établir en ce qui concerne la planification des interventions en santé au travail.

Collaboration

Avec les milieux de travail et les partenaires, en toute impartialité

Équité

Application des mêmes exigences pour tous les milieux de travail au regard des mêmes risques pour la santé

Ouverture

Encourage la libre expression des points de vue, des perceptions et des préoccupations à la recherche de solutions et à la priorisation

Primauté de la santé

Objectif de contribuer à la protection de la santé des travailleurs et à la prévention des maladies professionnelles

Transparence

Rendre accessible aux travailleurs et aux employeurs toute information pertinente sur la prévention des lésions professionnelles

Confidentialité

Aucune divulgation à une tierce personne ou tierce partie des informations partagées et des recommandations émises au milieu de travail, lorsque cela n'est pas requis par la loi

Protection de la santé des travailleurs de la Montérégie

L'équipe Santé au travail :

- fait partie de la Direction de santé publique de la Montérégie et est membre du réseau de santé publique en santé au travail du Québec;
- offre des services publics à l'ensemble des entreprises de la région de la Montérégie;
- possède une expertise variée, forte d'une expérience de plus de 40 ans;
- est multidisciplinaire et composée de divers professionnels et de personnel de soutien, notamment de médecins, infirmières, techniciens en hygiène du travail, hygiénistes du travail et ergonomes;
- aide les entreprises à assumer leurs obligations en matière de prévention des maladies professionnelles;
- collabore avec les employeurs, les représentants des travailleurs et les comités de santé et de sécurité, à l'élaboration et à la mise en application des éléments de santé de leur programme de prévention ou de leur plan d'action;
- intervient dans un milieu de travail pour protéger la santé des travailleurs, dans le cadre de l'application de la Loi sur la santé publique et de la Loi sur la santé et la sécurité du travail soit :
 - lors de la survenue d'une maladie à déclaration obligatoire ou d'un signalement d'une menace à la santé des travailleurs;
 - pour évaluer les éléments de santé du programme de prévention ou du plan d'action et aider à prendre en compte les recommandations des programmes de santé au travail;
 - pour une visite mandatée par la CNESST afin d'identifier les risques à la santé et la mise en place des premiers secours et premiers soins.

Lois encadrant le mandat de l'équipe Santé au travail :

- [Loi sur la santé et la sécurité du travail](#)
- [Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail](#)
- [Loi sur la santé publique](#)
- [Loi sur les services de santé et les services sociaux](#)

